

n° 45 - TRANSFERT DE FONDS POUR REGIE DISTRIBUTION

Monsieur le Maire donne la parole à Mr RAVERDEL, Premier Adjoint et Président de la Régie Autonome de Télédistribution, qui explique brièvement les raisons du déficit présent de la Régie.

Monsieur le Maire expose que la Régie Autonome de Télédistribution a voté son Budget primitif 1977 qui reprend les opérations effectuées sur le Budget Communal pendant les exercices 1974 - 1975 et 1976

Il importe de procéder à une régularisation comptable de ces opérations.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré Décide

- Toutes les dépenses concernant la construction et l'exploitation du réseau de Télédistribution, supportées par le Budget Communal pendant les exercices

1974 - 1975 - 1976 et jusqu'à ce jour seront transférées au Budget de la Régie Autonome

- Toutes les recettes encaissées seront également transférées dans les mêmes conditions.

Cependant les fonds provenant des prêts prendront un caractère d'avance et ils pourront être reversés au Budget Communal dès que l'équilibre financier de la Régie sera réalisé.

- Vote également à titre d'avance, une somme de 123.088 F Pour le Budget de la Régie afin de permettre l'équilibre du Budget 1977

- Cette dépense est prévue au budget primitif 1977 de la Commune article